Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : L. DELICATA

DÉCISION N° 23.213
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

MF20-05 : Achats de fournitures, de produits, d'accessoires, d'outillages, de matériels et de matériaux– Avenant 1 – Lot 4 –

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la décision n°20.413 du 08 décembre 2020, attribuant le lot 4 à la société DECO SPHERE ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché avec un montant maximum annuel de commande de 24 000 € HT ;

Considérant qu'il convient d'augmenter le montant annuel maximum du marché suite à des besoins plus importants que prévu initialement. Le montant maximum du marché passe donc à 26 400 € HT, soit une augmentation de 10% ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant 1 afin de prendre en compte ces modifications ;

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 1 au lot 4 « Fourniture de produits et d'accessoires divers de peinture » avec la société DECO SPHERE – 65 quai de Bonneuil – 94210 LA VARENNE ST HILAIRE, afin d'augmenter le montant maximum annuel du lot 4 de 10 %, soit un nouveau montant maximum de 26 400 € HT.

- Article 2 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 12 octobre 2023.

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231012-23-213-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2023
Affichage : 12/10/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage